

POUVOIR ADJUDICATEUR : COMMUNE DE PLOUHINEC

OPERATION : BATIMENTS COMMUNAUX – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

[MAPA]

ANCIENS VESTIAIRES – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

LETTRE DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE PLOUHINEC

Représentant : M. Yvan Moullec – Maire

Date limite de remise des offres :

le vendredi 28 juin 2024 – 12h

Date d'envoi : le vendredi 7 juin 2024

1 – Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne : le diagnostic amiante et plomb dans d'anciens bâtiments communaux proche de l'église St Vinoc.

Il s'agit d'un marché de services passé en procédure ordinaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Le lieu d'exécution est sur la commune de Plouhinec.

2 – Conditions de la consultation

Le présent marché est un marché à procédure adaptée (MAPA) passé en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les services pourront demander au candidat de prolonger ce délai de validité par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à cette consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Il n'est pas exigé de cautionnement.

L'offre sera établie aux conditions économiques du mois de remise des offres figurant en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les modalités éventuelles de variation de prix sont définies au Contrat.

Les éventuelles demandes de renseignements complémentaires devront être parvenues par courrier à l'adresse indiquée en page de garde du présent document, ou par mail à destination du responsable de l'opération à l'adresse figurant dans la lettre de consultation, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

3 – Présentation et envoi des offres

Les offres seront rédigées en langue française.

3.1 – Pièces constitutives de la proposition

La proposition comprendra obligatoirement les renseignements prévus à aux articles R2142-1 et suivants du code de la commande publique :

Les pièces justificatives des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, à savoir :

DOCUMENTS A FOURNIR
<p>A) documents relatifs à la situation juridique</p> <p>la lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;</p> <p>la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles R 2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique et, le cas échéant, qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (modèle DC1 ou document équivalent) ;</p>
<p>B) documents relatifs à la capacité financière</p> <p>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires, concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisé sur les trois derniers exercices.</p>
<p>C) documents relatifs à la capacité technique</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années et l'importance du personnel d'encadrement pour l'année en cours – Présentation d'une liste des principales livraisons ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat est invité à produire un formulaire DC1 ou équivalent sur lequel les données ci-dessus sont fournies.

Une offre complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat, constituée des pièces figurant dans le tableau ci-après.

Le candidat est informé qu'en application de l'article R 2151-6 du code de la commande publique, seule sera ouverte la dernière offre présentée en cas de transmission successive d'offres par un même candidat.

DOCUMENTS A FOURNIR
<ul style="list-style-type: none"> - l'engagement (partie A) à compléter des indications du ressort du candidat, dater, parapher, signer par la personne ayant pouvoir à engager la société - l'annexe financière (Décomposition du prix global et forfaitaire) à renseigner, dater, parapher, signer par la personne ayant pouvoir à engager la société, - en cas de sous-traitance pour les marchés de service cf les modalités d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement.
<ul style="list-style-type: none"> - L'attestation de visite
<ul style="list-style-type: none"> - un relevé d'identité bancaire ou postal

L'offre sera complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat.

3.2 – Envoi des offres

L'envoi des offres par télécopie est interdit.

La date et l'heure limite de réception des offres sont fixées en première page du présent dossier de consultation.

L'offre sera placée sous enveloppe cachetée et envoyée par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé à l'adresse suivante :

Direction des Services Techniques
2bis, rue du Général de Gaulle
29780 Plouhinec

Les heures d'ouvertures du secrétariat des offres sont de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00.

Vous n'omettez pas de mentionner le numéro de la consultation et
Offre pour : Bâtiments communaux – Diagnostic Amiante
NE PAS OUVRIR

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : travaux@plouhinec.bzh . Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. En revanche, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les fichiers : avi, bat, bin, cab, chon, clp, cond, com, dll, drv, exe, htu, js, jse, lha, lzh, mp3, mpg, nlm, ovl, pif, sor, sys, vbe, vbs, vxd, et wav
- ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»,

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat, informé que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer son offre dès son dépôt. Dans ce cas le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

3.3 – Visite sur place

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une visite est obligatoire. Afin d'organiser cette visite, le candidat prendra contact avec la direction des bâtiments :

Monsieur Gourret Ludovic

Téléphone : 02 98 70 87 33

Avant le JEUDI 27 JUIN 2024

A l'issue de la visite, une attestation sera remise au candidat. Ce document devra impérativement être joint à l'offre du candidat. A défaut l'offre sera jugée incomplète et considérée comme irrecevable.

3.4 – Remise des offres

Les offres devront parvenir pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Toute offre reçue après le dépôt des offres ne fera l'objet d'aucune analyse de la part du service.

Les offres commerciales parvenues par courrier, non cachetées, ne seront pas retenues.

4 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R 2152-1 et R 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères / Sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	100.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 5.

Les critères et éventuellement sous-critères sont notés sur 5.

La note du critère « prix des prestations » sera obtenue selon le calcul suivant : $note = 2,5 + [5 \times (\text{prix moyen des offres régulières et acceptables} - \text{prix de l'offre}) / \text{prix moyen des offres régulières et acceptables}]$.

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5 ; elle ne pourra être négative ou dépasser 5.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre dans le respect des stipulations de l'article Article R2161-17 du code de la commande publique. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

5 – Clauses particulières

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché les certificats et attestations des articles R 2143-5 à R 2143-12 du code de la commande publique et notamment :

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Un extrait Kbis ou extrait du registre équivalent ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat :

6 – Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation, outre son annexe relative au cadre de mémoire technique et l'attestation de visite, comprend :

- la présente lettre valant règlement de consultation,
- le contrat valant acte d'engagement,
- la note technique valant cahier des charges.